

processus savent que les deux opérations s'effectuent dans le même édifice et que les deux personnels sont assez liés à cause de leur travail et de leurs objectifs. En général, le bureau du Conseil privé sert de secrétariat au cabinet et au gouverneur général en conseil, mais il est évident qu'un certain nombre de tâches exercées sous sa direction remplissent les besoins administratifs du premier ministre en sa capacité de représentant du Canada lors des conférences fédérales-provinciales. Il est difficile de distinguer clairement entre les deux fonctions. Franchement, je ne vois pas où le député veut en venir. Il est difficile de savoir. Dans sa forme actuelle, je le regrette, nos crédits ne mentionnent pas le coût reflété par le total des ressources, des dollars et des cents, de l'exercice d'une fonction définie car les fonctions sont considérées en bloc. Il y a des distinctions entre les différentes catégories de personnel mais non pas à propos des ressources totales requises pour une fonction particulière.

[Français]

M. Matte: J'aimerais appuyer sans réserve le député de South Shore (M. Crouse) qui parlait tout à l'heure de l'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Il n'avait pas à s'excuser en montrant son sentiment anti-canadien-français, puisque je suis parfaitement d'accord avec lui.

Ce crédit tout à fait inutile devrait être retiré des prévisions budgétaires et voici pourquoi: C'est qu'on connaît parfaitement la situation au Canada et l'on n'a pas besoin d'enquête pour l'établir. Il y a encore des organismes qui se feront un plaisir de nous renseigner gratuitement et d'exposer les faits à ce sujet, sans que nous soyons obligés de dépenser des millions pour ce faire. Depuis des années, les minorités canadiennes-françaises des neuf autres provinces canadiennes ont compilé des documents fort nombreux sur le bilinguisme et le biculturalisme des minorités à travers le Canada.

Pour ce qui est du Québec, nous connaissons la situation depuis longtemps, et les Sociétés Saint-Jean-Baptiste luttent depuis plusieurs années pour le fait français. On aurait pu, comme on peut encore le faire, obtenir d'elles tous les renseignements voulus, et ce gratuitement. De plus, les États généraux du Canada français, grâce à leurs séances d'études, pourraient également fournir tous les renseignements dont on a besoin.

Cette enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme constitue donc une dépense

superflue et inutile, et j'aimerais savoir le montant exact des honoraires qui ont été versés au co-président de la Commission, M. Jean-Louis Gagnon?

• (4.10 p.m.)

[Traduction]

M. le vice-président: Le député d'Annapolis Valley désire-t-il prendre la parole pendant que le secrétaire parlementaire va chercher les chiffres?

M. Nowlan: J'ai deux questions à poser, soit au président du Conseil du Trésor, soit au secrétaire parlementaire du premier ministre ou encore au président du Conseil privé.

Une voix: Il est ici.

M. Nowlan: Oui, le président du Conseil privé est ici. Quel est l'effectif actuel du bureau du premier ministre, en comparaison de l'an dernier? Je pose la même question à propos du Bureau du Conseil privé. Je ne me soucie pas des dépenses; je voudrais connaître le nombre d'employés comparativement à l'an dernier. Nous nous occupons en ce moment du Conseil privé et je ne crois pas que ce soit trop de demander au président du Conseil privé, qui est présent, de répondre à ces questions simples.

L'hon. M. Macdonald: Le député m'a interrogé au sujet de l'effectif du bureau du Conseil privé. Je voudrais signaler qu'à l'exception de la division des documents parlementaires, qui a été transférée du Secrétariat d'État, je ne m'occupe pas directement d'aucun aspect du bureau du Conseil privé. Il relève du premier ministre, représenté aujourd'hui par son secrétaire parlementaire. Le président du Conseil du Trésor est également ici pour fournir des précisions au sujet de ses responsabilités.

M. Nowlan: Le président du Conseil privé ne reconnaît-il pas que c'est une preuve flagrante des difficultés qui se présentent durant la période des questions lorsqu'il s'agit de savoir qui a la juridiction. J'ai demandé à l'honorable représentant de me donner une réponse, mais il ne l'a pas fait. On se rend compte alors combien il serait utile d'avoir le plus grand nombre possible de ministres à la Chambre durant la période des questions. Mais comme le secrétaire parlementaire du premier ministre qui est aimable et cordial .. (Applaudissements) ...est assis en face,